



Incivilités : La Ville alourdit les sanctions

ACTUALITÉ

DÉMARCHES ENVIRONNEMENT

Lundi 17 novembre 2025

Incivilités : La Ville alourdit les sanctions

De la pédagogie à la sanction, la Ville a toujours mis un point d'honneur à faire respecter le civisme dans l'espace public. En mars 2025, un dossier était consacré à la lutte contre les incivilités dans *Les Echoes*. Le Conseil municipal a décidé de franchir une nouvelle étape en adoptant des montants de frais de nettoyage pour les tags et graffitis ainsi que pour le non-nettoyage de la voirie communale lors de chantiers. Des mesures qui se veulent dissuasives pour favoriser une ville propre.



- Un mégot par terre : 150 €
- Un encombrant posé sur la chaussée : entre 150 € et 10 000 €
- Un affichage sauvage : 100 €/affiche
- Un tag ou un graffiti : 500 €/m²
- Déjections canines : 150 €
- Le non-nettoyage de la voirie communale (lors de gros débâcles) : 300 €/tranche de 100m

Témoin d'une dégradation ? Signalez-la depuis l'application **Vélizy tout en 1** ou directement à la police municipale au **0 8000 78140**